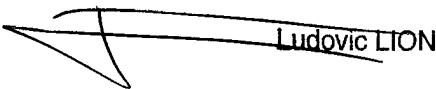


Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007  
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation

  
Ludovic LIONS

N° CP 5<sup>e</sup>/65-07  
Séance du - 7 SEP. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### COLMAR - CDRS AVENANTS CONCERNANT LE BATIMENT DU FAHG

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ AUTORISE la signature d'un acte administratif modificatif du bail à construction du 1<sup>er</sup> septembre 1988 entre le Département et le CDRS, portant diminution de la durée stipulée à l'article 2, réduite à 19 années.
- ❖ AUTORISE le Président du Conseil Général à signer l'avenant n° 3 à la convention du 1<sup>er</sup> septembre 1988, dont le projet est annexé au rapport, modifiant la date de fin du bail à construction indiquée à l'article 2 de l'avenant n° 2 de la convention.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Rémy WITH

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions